



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

XXXXXXXX

PROCES-VERBAL

XXXXXXXXXX

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 24 juin 2024 à 17h30 sous la Présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents**
- **4 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Francis PRED'HOMME ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR.

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER.

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphanie BODDAERT.

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS.

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.

REMERCIEMENTS

De l'association « ESA PETANQUE »,
Pour l'accord de l'aide financière.

De l'association « AMGA »,
Pour le soutien apporté lors des différentes manifestations organisées au complexe gymnique et plus particulièrement les championnats de France de Gymnastique Aérobie.

De l'association « La vie active »,
Pour l'attribution de la subvention 2024 octroyée par la ville d'Arques pour un montant de 150 euros.

De l'association « Le comité de jumelage »,
Pour le soutien financier accordé à leur association.

De l'association « Accueil Arquois »,

Pour l'aide financière de 1.000 euros alloué par la commune.

De l'association « Association des donneurs de sang bénévoles d'Arques »,
Pour l'octroi d'une subvention.

De l'association « Association des amis de l'orgue »,
Pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 €.

De l'association « La maison de la diversité »,
Pour l'octroi d'une subvention.

De l'association « Arc en ciel »,
Pour le don fait par la commune.

De l'association « LPO DT 62 »,
Pour la subvention accordée à leur association.

De l'association « ES ARQUES TENNIS DE TABLE »,
Pour la subvention accordée à leur association.

Du collège Pierre Mendès France,
Pour le versement de la subvention d'un montant de 500 €.

De l'association « L'union Arquoise »,
Pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 €,
Pour l'entretien et le faucardage des berges de leurs lots de pêche,
Pour l'aide apportée par le service des sports et les services techniques de la commune lors de leurs manifestations.

De l'établissement français du sang,
Pour la participation au don du sang des 166 volontaires de la ville d'Arques.

CORRESPONDANCE

La présidente de l'association « Audomarose » et Monsieur Hervé LELEU annoncent qu'ils ont décidé de mettre fin à leur mission pour l'association. Ils proposent à tous les acteurs du territoire et continuer leur opération et transmettre leurs fonds directement au centre Oscar Lambret.

CONDOLEANCES

A la famille de Monsieur Georges SABAU, décédé le 19 mai dernier. Monsieur SABAU était retraité de la ville d'Arques.

A la famille de Madame Alfreda ANSELLE née BOURDON, décédé le 26 avril dernier. Madame ANSELLE était une ancienne commerçante d'Arques.

A la famille de Madame Régine LIBER née BIQUET, décédée le 22 avril dernier.

A la famille de Monsieur Jean-Claude DEPARIS, décédé le 13 avril dernier.

COMPTE-RENDU

Le quorum étant atteint, Monsieur Benoît ROUSSEL ouvre la séance. Répondant aux convocations qui leur ont été adressées à leur domicile le mardi 18 juin 2024, les conseillers municipaux de la Ville

d'ARQUES se sont réunis le lundi 24 juin 2024 – Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu - pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Benoît ROUSSEL fait procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises ci-après par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

DECISIONS DU MAIRE

- | | |
|---|---|
| <p>Le 10 avril 2024
2024-1532-STAML</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de faire participer quelques agents communaux à la session de formation professionnelle sur le suivi participatif de la biodiversité communale. La formation ainsi que l'accompagnement dans la réalisation des inventaires et le suivi de la biodiversité sont assurés par Nord Nature Chico Mendès à Lille pour un montant de 1223.70 €.</p> |
| <p>Le 12 avril 2024
2024-1533-STCF</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de confier à l'association Campagne Services de Campagne les Boulonnais l'entretien annuel du talus de la Digue du canal de Neuffossé situé Rue d'Alsace pour un montant de 11 523.00 € TTC pour l'année 2024 et de signer la convention en découlant.</p> |
| <p>Le 3 avril 2024
2024-1534-STAML</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de confier au CFPPA du Pas de Calais basé à TILLOY-LES-MOFFLAINES la formation de renouvellement CERTIPHYTO Catégorie Décideur non soumis à agrément pour 1 agent pour un montant total de 126.00 €.</p> |
| <p>Le 18 avril 2024
2024-1535-STJL</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de confier à SANTERNE NORD PICARDIE CITEOS - 5 RUE LOUIS LUMIERE – 62280 ST MARTIN BOULOGNE pour une durée prévisionnelle de 7 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service émis par le maître de l'ouvrage, les travaux pour la Rénovation de l'éclairage public du Giratoire Durand. Le montant du marché s'élève à 40 823.80 € HT.</p> |
| <p>Le 25 avril 2024
2024-1536-FINMM</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de signer le contrat avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est ENERGEIA CONSEIL. L'adresse postale du mandataire est : 35 bis, rue du Trou Normand 95330 DOMONT. SIRET 907 994 453 00013.
Le cotraitant est Maître Olivier METZGER, dont l'adresse postale est 66, quai Charles de Gaulle 69006 LYON - SIRET : 509 682 696 00059.
Le contrat est d'un montant total de 11 500€ HT.</p> |
| <p>Le 26 avril 2024
2024-1537-EVENTCS</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de signer un avenant avec « La fauconnerie Di Penta » pour le report au samedi 7 septembre 2024 de l'animation fauconnerie initialement prévue les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024.</p> |
| <p>Le 29 avril 2024
2024-1538-EVENTCS</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de signer un avenant avec « EQUIP' ACTIONS » pour le report au samedi 7 septembre 2024 de l'animation WESTERN initialement prévue les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024.</p> |
| <p>Le 29 avril 2024
2024-1539-EVENTCS</p> | <p>Décision de Monsieur le Maire de signer un avenant avec « L'association Croc Blanc » pour le report au samedi 7 septembre 2024 de l'installation et l'animation</p> |

d'un camp amérindien initialement prévue les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024.

Le 2 mai 2024
2024-1540-FINMM

Décision de Monsieur le Maire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de remplacement des luminaires des salles d'entraînement de l'AMGA. Le montant de ces travaux est de 97 512.43 euros HT et la Ville d'Arques sollicite un soutien financier auprès de l'ANS de 18 527.36€ (19%).

Le 6 mai 2024
2024-1541-STAML

Décision de Monsieur le Maire de confier à la société Soisy Arrosage 11 Rue Louis Armand 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY les prestations de maintenance des systèmes de brumisation au Quai de Wadgassen pour un montant de 936.00 € TTC pour 1 an renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Le 21 mai 2024
2024-1542-STAML

Décision de Monsieur le Maire de vendre à la société SDVI NORD Rue Rosalie Parc d'activités du Pays des Géants à STEENVOORDE le véhicule immatriculé BF-468-QD pour un montant de 5000 €.

Le 22 mai 2024
2024-1543-MEDCC

Décision de Monsieur le Maire de signer une convention d'organisation d'exposition à la médiathèque municipale, conclue avec la Maison de la diversité, du 27 juin au 30 juillet 2024 inclus dont la valeur totale à assurer s'élève à 1500 €.

Le 28 mai 2024
2024-03-RHES

Décision de Monsieur le Maire de confier à la SARL AQUAMARINE l'action de formation « Permis en eaux intérieures », permettant à deux agents d'être formés dans le cadre de leurs missions à la Base Fluviale, pour un montant de 1114,98 € TTC.

Le 31 mai 2024
2024-1544-COMDP

Décision de Monsieur le Maire de signer un contrat avec la société OPALYS DIGITAL pour réaliser la refonte du site Internet de la ville d'Arques pour un montant de 10 668 € TTC. Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours après réception des factures établies en trois temps :

- Acompte de 30% à la signature du contrat
- Acompte intermédiaire de 40% à la validation des visuels
- Solde final de 30% après la mise en ligne du site

Le 4 juin 2024
2024-1545-FINMM

Décision de Monsieur le Maire d'attribuer aux sociétés :

- **GROUPAMA** le lot n°01 : ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES pour un montant annuel de 82 071,97€ TTC (quatre-vingt-deux mille soixante et onze euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).
- **PNAS** le lot n°2 : ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES pour un montant annuel de 7 145,03€ TTC (sept mille cent quarante-cinq euros et trois centimes).
- **GROUPAMA** le lot n°03 : ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES pour un montant annuel de 23 299,28€ TTC (vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-huit centimes).
- **PILLIOT** le lot n°04 : ASSURANCE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE pour un montant annuel de 2 876,73€ TTC (deux mille huit cent soixante-seize euros et soixante-treize centimes).
- **SMACL** le lot n°05 : ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS pour un montant annuel de 1 200,98€ TTC (mille deux cents euros et quatre-vingt-dix-huit centimes).

Pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2024, renouvelable 3 fois 1 an et de signer le marché en découlant.

Le 12 juin 2024
2024-04-RHES

Décision de Monsieur le Maire de confier à l'Association « Fédérons Les Villes pour la Santé » (FLVS) la mise en place du programme « Vivons en Forme » à destination des agents intervenants dans les écoles et aux restaurants scolaires, pour un montant de 1500 € TTC par an, pour la période allant de juin 2024 à juin 2027.

Le 12 juin 2024
2024-1546-STAML

Décision de Monsieur le Maire de confier à LAHO LITTORAL AUDOMAROIS basé à SAINT OMER la formation de recyclage « Préparation à l'habilitation électrique-personnel non-électricien » pour 1 agent pour un montant de 350.00 €.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions.

QUESTION N°2024-79

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : SUBVENTIONS 2024 - ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY

Conseiller délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite au Conseil Municipal du 15 Avril 2024 relatif au vote du Budget et subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics au titre de l'année 2024, il nous est demandé de joindre une délibération fixant la liste et le montant des subventions allouées afin que les versements puissent être effectués auprès de ces différentes associations.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE d'accorder les subventions 2024 aux associations, établissements publics mentionnées ci-dessous

LIBELLES	CODE FONCTION ET CENTRE DE COUT	Proposition 2024
DIVERS CULTUREL-ARTISTIQUE-SOCIAL-COMMERCE		
U.D.D.E.N.D.A. UNION DEPART. DE L'EDUCATION NATIONALE	212 ECOLDIVERS	200,00
MAISON DE LA DIVERSITE	90 SUBVSOCIAL	6 000,00
GROUPEMENT DES COMMERCANTS ET ARTISANS D'ARQUES	90 SUBVENTION	3 000,00
COMITE DE JUMELAGE ARQUES WADGASSEN	025 SUBVENTION	500,00
ASSOCIATION FONTIFETES	025 SUBVENTION	290,00
ORCHESTRE d'HARMONIE d'ARQUES	311 SUBVENTION	12 000,00
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DE LA VALLEE DE L'AA	311 HARMONIE	500,00
DANCE MACHINE DANCE 2.0	311 SUBVENTION	1 200,00
CERCLE ORNITHOLOGIQUE ARQUOIS	422 SUBVENTION	500,00
ASS. CHEMIN DE FER TOURISTIQUE VALLEE DE L'AA	422 SUBVENTION	1 500,00
ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS D'ARQUES	422 SUBVENTION	500,00
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERS. COMMUNAL	520 SUBVENTION	21 500,00
ASSOCIATION DES DECORES DU TRAVAIL	520 SUBVENTION	2 000,00
APEI ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES	520 SUBVENTION	200,00
CROIX ROUGE FRANCAISE DE SAINT OMER	520 SUBVENTION	800,00

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	520 SUBVENTION	100,00
DONNEURS DE SANG ARQUOIS	520 SUBVENTION	1 450,00
LA VIE ACTIVE IME "René Carbonnel" LONGUENESSE	520 SUBVENTION	150,00
ALCOOL ASSISTANCE (LA CROIX D'OR DU PAS DE CALAIS) ENTR'AIDE ADDICT	520 SUBVENTION	150,00
ACCUEIL ARQUOIS	520 SUBVENTION	1 000,00
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	520 SUBVENTION	1 140,00
DONNER OU RECEVOIR	520 SUBVENTION	400,00
COMITE D'ENTENTE LOCAL ACPG - CATM - ACDF - TOE	520 SUBVENTION	500,00
CŒUR TOUJOURS (CENTRE DE CARDIOLOGIE DU CHRISO)	520 SUBVENTION	150,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR	520 SUBVENTION	500,00
ASSOCIATION LES PETITES MAINS	520 SUBVENTION	300,00
Solidarité Saint Vincent de Paul	520 SUBVENTION	400,00
en marche pour Jérémy		400,00
ARQ KANSAS	520 SUBVENTION	700,00
Question pour un champion	520 SUBVENTION	200,00
ARDEVA victimes de l'amiante	311 SUBVENTION	100,00
Halte Détente Alzheimer "à petits pas"		300,00
Audomarose	40 SUBVENTION	300,00
La confrérie du Choux Fleur		400,00
Les petits Cailloux d'Antoine		300,00
Bethléhem la maison du pain		350,00
LPO	520 SUBVENTION	6 000,00
FNATH		150,00
Groupe secours Catastrophe Français (pompiers humanitaires)		500,00
ASS. DES USAGERS CENTRE CURE MEDICALE (PAVILLON ARC EN CIEL)		100,00
SPORTS		
Office Municipal des Sports	40 SUBVENTION	1 300,00
Amicale des Javeloteux	40 SUBVENTION	500,00
Ass. Sportive des Handicapés Physiques de l'Audomarois	40 SUBVENTION	200,00
AAPPMA UNION ARQUOISE	40 SUBVENTION	300,00
AMGA	40 SUBVENTION	85 000,00
Association du Sport Adapte Audomarois	40 SUBVENTION	200,00
ESA ATHLETISME	40 SUBVENTION	3 000,00
BOUSSOLE AUDOMAROISE	40 SUBVENTION	7 800,00
ESA BOXE	40 SUBVENTION	3 500,00
ESA CYCLISME	40 SUBVENTION	6 500,00
ESA FOOTBALL	40 SUBVENTION	35 000,00
GVA	40 SUBVENTION	2 200,00
JUDO	40 SUBVENTION	6 000,00
JU JUTSU	40 SUBVENTION	700,00
COLOMBOPHILE	40 SUBVENTION	650,00
ESA NATATION	40 SUBVENTION	6 200,00
ESA PETANQUE	40 SUBVENTION	3 000,00
ESA TENNIS	40 SUBVENTION	15 000,00
ESA TENNIS DE TABLE	40 SUBVENTION	4 300,00
AL TIR	40 SUBVENTION	9 000,00
UA CONCOURS	40 SUBVENTION	450,00
USEP CAMUS	40 SUBVENTION	200,00
ESA VOLLEY BALL	40 SUBVENTION	8 500,00
AS COLLEGE PMF	40 SUBVENTION	500,00
SPARTIATE	40 SUBVENTION	4 000,00
ARQUES FUTSAL	40 SUBVENTION	2 700,00
La Cristalline	40 SUBVENTION	450,00
FRANCS ARCHERS		500,00
Arqu'Escalade		3 000,00
ECOLES		
Ecole Maternelle Haut-Arques	211 EMHTARQUES	752,00
Ecole Primaire Haut-Arques	212 EPHTARQUES	1 458,00
Ecole des Bourguets Maternelle	211 EMBOUGUET	408,00
Ecole des Bourguets Primaire	212 EPBOUGUET	806,00
Ecole du Centre Maternelle	211 EMCENTRE	360,00
Ecole du Centre Primaire	212 EPCENTRE	643,00
Ecole Basse-Meldyck Maternelle	211 EMBMELDYCK	384,00
Ecole Basse-Meldyck Primaire	212 EPBMELDYCK	865,00
Ecole Maternelle Camus	211 EMCAMUS	728,00
Ecole Primaire Camus	212 EPCAMUS	1 410,00

ARTICLE 2 : RAPPEL que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

En exercice :	29		
Présents :	20		
Procuration :	5		
Absents non excusés :	4		
Absents excusés :	0	Pour :	25
Votants :	25	Contre :	0
Exprimés :	25	Abstention :	0

QUESTION N°2024-80

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – ETUDE SUR LA POLLUTION DES SOLS POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseillé délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, l'État poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du centre-ville, il y a lieu de réaliser une étude sur la pollution des sols des îlots H6B et H6D,

Considérant que cette étude permettra de mieux appréhender le recyclage foncier du territoire et de déterminer la faisabilité des projets à venir,

Considérant que, cette étude permet de répondre aux enjeux écologiques du territoire,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le plan de financement prévisionnel,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PROPOSE le plan de financement prévisionnel suivant :

ETUDE SUR LA POLLUTION DES SOLS			
DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	51 820,00 €	Subventions Publiques (80%)	41 456,00 €
Etude sur la pollution des sols	51 820,00 €	Etat – Fonds vert	41 456,00 €
		Autofinancement (20%)	10 364,00 €
TOTAL DEPENSES	51 820,00 €	TOTAL RECETTES	51 820,00 €

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens

En exercice :	29		
Présents :	20		
Procuration :	5		
Absents non excusés :	4	Pour :	25

Absents excusés : 0
Votants : 25
Exprimés : 25

Contre : 0
Abstention : 0

Séance levée à 17h40

Fait en l'Hôtel de Ville,
Arques, le 24 juin 2024

Sébastien DUCHATEAU
Le Secrétaire de séance



Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques
Conseiller départemental du Pas-de-Calais

